

CHAMPIONNATS A DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2021, Partie 2

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE Mars 2021

LIEU Virtuel

.....
HÔTE :

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-20-004

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 20 janvier 2021, 16h. (HAE (UTC 04-00))

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES RESSOURCES.....	3
PATINOIRES.....	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS.....	4
INSCRIPTIONS	5
DROITS D'INSCRIPTION.....	5
CONTENU DE PROGRAMME.....	5
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA.....	6
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	6
HÉBERGEMENT	6
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS	6
MUSIQUE.....	6
RÉSULTATS.....	7
PRIX	8
FRAIS D'ADMISSION	8
COSTUMES.....	8
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS	8
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques).....	9
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION	9
TIRAGES AU SORT	9
Épreuves en simple chez les Messieurs.....	10
Épreuves en simple chez les Dames	10
Épreuves en couple	11
Épreuves en danse.....	11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EN CONTEXTE PANDÉMIQUE DEPUIS LE MOIS DE MARS DERNIER, PATINAGE QUÉBEC DEVANT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, EST EN DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT EN TOUT TEMPS.

Patinage Québec présente les Championnats A, partie 2 de la section Québec – Patinage Canada 2021 qui se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#) ainsi qu'à la [communication](#) du 14 septembre 2020.

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES RESSOURCES

Coordonnatrice aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Geneviève Dudemaine

514 252-3073 poste 3597

gdudemaine@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques :

Manon Chartier

Dany Dégarie

Francine Tanguay

René Perron

PATINOIRES

La compétition se déroulera de façon virtuelle.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Junior Dames et Senior Dames ne sera pas permis.

Les concurrents doivent se référer à trousse technique de compétition afin de connaître les procédures de qualifications pour la saison en cours.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le [formulaire](#) au plus tard le 25 septembre 2020 de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) dans les 14 jours qui précèdent les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS A DE SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA**: Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS A DE SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs/écoles appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#). Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mercredi le 20 janvier 2021 à 16 h. (HAE (UTC-04:00))**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit ou débit direct.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de services (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

Programmes combinés	Avant le 20 janvier 2021 16h Pré-Novice et Novice
Simple	100\$
Couple et Danse	60\$ / partenaire

Suite à la modification de la compétition, un ajustement du prix sera fait au courant des prochaines semaines.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le mercredi 17 février 2021.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 17 février 2021**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA

Les épreuves Pré-Novices et Novices auront lieu de façon virtuelle pour un événement national dont les modalités seront diffusées en février 2021. Le nombre d'inscriptions se qualifiant dans les épreuves Pré-Novices et Novices, sera communiqué ultérieurement par Patinage Canada. Le processus de qualification de l'Équipe du Québec est disponible au lien suivant : [Trousse technique - Compétition provinciale 2020-2021](#)

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

Les Championnats de Section sont réservés à tous les patineurs des catégories Pré-Novice et Novice et aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Québec ou Patinage Canada.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Les programmes soumis par vidéos seront jugés en mars 2021 de façon virtuelle.

HÉBERGEMENT

Non applicable

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Non applicable

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

ENREGISTREMENT DES VIDÉOS POUR LA COMPÉTITION VITUELLE

Chaque patineur doit enregistrer deux (2) vidéos séparées : son programme court ou ses danses sur tracé ainsi que son programme libre. Il est important que les vidéos soient déposées la journée de l'enregistrement. Les vidéos doivent nous parvenir au plus tard le 28 février 2021 à 16 h à l'adresse suivante : <https://patinagequebec.azurewebsites.net> Le mot de passe pour le formulaire est : **video2020**

Un délai maximal de 48 heures est alloué pour enregistrer le programme court ou les danses sur tracé et le programme libre. Ils doivent être supervisés par une personne désignée par Patinage Québec. Annie Thibodeau, Coordinatrice aux officiels enverra une confirmation de votre assignation pour la personne qui supervisera vos vidéos. Afin de pouvoir filmer les performances, les entraîneurs doivent remplir le plus rapidement possible, le [sondage de planification](#).

Enregistrement :

- (1) La caméra utilisée peut-être un appareil cellulaire, une tablette électronique ou une caméra
- (2) L'appareil utilisé doit-être situé le plus près possible du milieu de la glace.
- (3) Un échauffement de 6 minutes doit être fait au préalable.
- (4) Vous devez commencer à filmer le patineur dès qu'il entre sur la glace jusqu'à sa sortie de la glace.
- (5) Un plan plein pied (le patineur au complet) doit être utilisé pour le tournage de la performance.
- (6) Le patineur doit-être seul sur la glace durant sa performance. Il faut s'assurer de ne pas filmer le patineur qui fera sa performance avant et/ou après.
- (7) L'appareil doit être placé en mode avion
- (8) Le volume de l'appareil doit être au maximum
- (9) L'appareil doit être placé à l'horizontale lors de l'enregistrement
- (10) Le patineur doit apparaître dans le milieu de votre écran lors de l'enregistrement
- (11) Nommer verbalement le nom du patineur ainsi que son club ou école d'appartenance avant le début du programme
- (12) Le patineur doit faire son salut à la fin du programme
- (13) Le patineur doit faire son programme face à la caméra comme si la caméra était les officiels
- (14) Les vidéos doivent être envoyés la même journée qu'ils sont enregistrés.

ATTENTION : Il est important de bien entendre la musique de l'athlète et de ne pas entendre des sons ambiants tels qu'entendre une personne parlée. Ne pas s'installer avec la personne désignée à la supervision à côté de la caméra qui enregistre la performance.

Une procédure sera envoyée aux entraîneurs pour connaître les détails de l'enregistrement à produire. Un webinaire sera offert aux entraîneurs dans la semaine du 8 février 2021. **Tous les enregistrements vidéo respectant les critères de procédures seront acceptés.**

RÉSULTATS

Les résultats seront disponibles sur le site Internet de Patinage Québec.

PRIX

Les médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie. Lorsqu'il n'y a que deux (2) participants à une épreuve, les deux (2) participants recevront une médaille. Aucune médaille ne sera remise pour une démonstration même si celle-ci est jugée. Les médailles seront envoyées par la poste.

FRAIS D'ADMISSION

Non applicable

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec n'assument aucune responsabilité pour tout dommage blessure ou risque de contamination de la COVID 19 que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

Non applicable

COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants des Championnats suite à leur inscription.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant la période hivernale, pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats A de la section Québec – Patinage Canada 2021, partie 2.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames et Novice Dames ne sera pas permis.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

- 1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) 14 jours avant le début des championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- 2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS A DE LA SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA.

Épreuves en simple chez les Messieurs

(a)) Novice

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée de 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Dames

(a) Novice

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et Programme Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et Programme Libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en couple

(a) Novice

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 10 (Senior Argent) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en danse

(a) Novice

- (i) **TEST :** Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation complète de danse STAR 8 (Junior Argent) ou de niveau plus élevé.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 19 ans pour les Dames et de moins de 21 ans pour les Messieurs le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danses sur tracé **Blues** et **Valse Westminster**.
et Danse Libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

- (i) **TEST :** Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation complète de danse STAR 5 (Junior Bronze) ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danses sur tracé **Tango** et **Blues**.
et Danse libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)